



## FLASHINFO N° 140 Du 6 juillet 2020

### Loi d'Orientation des Mobilités et Convention Citoyenne pour le Climat

Chers amis collectionneurs,

Deux événements récents m'amènent à m'adresser à vous tous.

En premier lieu **la loi LOM**, publiée le 24 décembre 2019. Cette loi prévoit la création de « zones à faible émission mobilité », qui entreront progressivement en application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans 23 agglomérations, selon des modalités adoptées par chacune d'elles. Ces ZFE Mobilité visent à améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions de dioxyde d'azote et de particules fines, principalement émises par les moteurs diesel.

Votre Fédération avait obtenu les dérogations nécessaires dans les agglomérations concernées dans le régime précédent des « ZCR », et chacun a pu circuler librement avec son véhicule.

Il faut que vous ayez tous ces chiffres en tête :

**nos véhicules représentent moins de 1% du parc, ils circulent 15 fois moins que la moyenne et moins de 5% des véhicules particuliers sont des diesels.**

Ils ne sont utilisés qu'en tant que partenaires de loisir et de culture, surtout le week-end, et à l'exclusion de toute activité professionnelle. Leurs propriétaires les entretiennent en général très soigneusement. Si bien que leur impact sur la qualité de l'air est infime ; elle n'est en fait même pas mesurable.

Nous avons suivi les travaux préparatoires de la loi LOM et veillerons dans les mois à venir à ce que dans chaque agglomération concernée par les nouvelles règles les dérogations soient bien prévues pour nos véhicules. Nous solliciterons pour cela le réseau de nos délégués régionaux et le soutien des clubs implantés dans ces zones.

Le second événement, c'est la **Convention Citoyenne pour le Climat**, clôturée le 26 juin. Les conclusions de cette convention, comprennent, dans la rubrique « **Vers un parc plus propre** », huit propositions qui tendent à encourager la production de véhicules moins émetteurs et à décourager l'usage régulier de véhicules les plus polluants. C'est la poursuite et le renforcement d'une politique déjà suivie depuis des années.





La mise en application de ces propositions par l'Etat n'interviendra qu'après qu'elles aient été évaluées dans toutes leurs conséquences. **Mais lisez bien ces propositions (1) : aucune d'elles ne concerne les véhicules d'époque. Nous resterons néanmoins vigilants.**

J'ai découvert comme vous dans les réseaux sociaux la prise de position ahurissante d'un internaute anonyme assimilant les véhicules de collection à des armes et recommandant de les neutraliser. Rassurez tout le monde ! Bien que reprise un peu légèrement par quelques medias avides de scoops faciles, cette absurdité restera un fake.

**Plus sérieusement, la FFVE partage évidemment les préoccupations de nos concitoyens sur le devenir de la planète. Il faut inscrire notre passion commune dans les enjeux du temps présent : rouler avec nos véhicules d'hier sur les routes de demain.**

Nous avons constitué une commission « **Véhicule de collection et transition énergétique** », rassemblant des experts et des collectionneurs, qui travaille depuis quelques mois pour dégager des pistes réalistes. Les conclusions de ses travaux seront présentées au conseil d'administration cet été et je vous ferai part des idées retenues à la rentrée.

Nous ferons tout pour que notre passion commune, **qui rassemble 250 000 collectionneurs de toutes conditions, des millions de sympathisants, qui génère plus de 4 milliards € d'activités, qui représente 20 000 emplois et 2000 entreprises**, et qui connaît depuis des années une croissance régulière, puisse conserver sa légitimité et continuer à se vivre librement dans les années futures.

Car nos véhicules sont plus que de merveilleux engins. Ils sont les témoins d'une formidable aventure technique, industrielle, culturelle, plus que centenaire, qui a employé des millions de salariés et façonné durablement nos modes de vie. Deux des leaders mondiaux actuels sont français et ils sont tous deux issus de cette histoire. **Les collectionneurs entretiennent et font vivre ce patrimoine inestimable. Et ce patrimoine vivant n'a de sens que s'il roule !**

**C'est dans cet esprit que le Ministère de la Culture et la FFVE ont conclu un partenariat pour les trois prochaines éditions des Journées Européennes du Patrimoine.** Nous serons associés les 19 et 20 septembre prochains, dans toutes les régions, à cette manifestation culturelle de grande ampleur, la grande fête du patrimoine.

En attendant, profitez de l'été et de l'embellie sanitaire pour dé-confiner enfin vos montures, dans le respect des règles, bien sûr !

Très cordialement

**Jean-Louis Blanc**  
Président de la FFVE



**(1) : Propositions « Vers un parc plus propre » de la Convention citoyenne pour le climat.**

- Augmenter le bonus pour les véhicules peu polluants.
- Renforcer fortement le malus sur les véhicules polluants et introduire le poids comme un des critères à prendre en compte.
- Interdire dès 2025 la commercialisation de véhicules neufs très émetteurs, les véhicules anciens pouvant continuer de circuler.
- Moduler les taxes sur les contrats d'assurance en fonction de l'émission de CO<sub>2</sub> pour encourager les véhicules propres.
- Permettre l'accès à des véhicules propres en développant la location de longue durée.
- Proposer des prêts à taux zéro, avec la garantie de l'État, pour l'achat d'un véhicule peu émetteur.
- Créer des vignettes vertes à positionner sur les plaques d'immatriculation pour les véhicules les plus propres et donnant accès à des services particuliers.
- Prévoir un plan de formation pour les garagistes, et plus largement de la filière « pétrole », pour accompagner la transformation progressive du parc automobile.

